



Communiqué de l'Intersyndicale du Secteur de l'Aide aux Personnes Agées

Le chef de l'Etat doit nous recevoir et répondre aux revendications !

Les 10 organisations et l'AD-PA ont fait le point sur la mise en œuvre des décisions prises le 21 décembre 2018.

En premier lieu, elle constate l'absence de réponses concrètes de l'Etat aux revendications portées par l'Intersyndicale des services et établissements d'aide aux personnes âgées.

Dans ce contexte, l'intersyndicale considère que la tâche de l'heure est à la discussion avec tous les salariés du secteur des personnes âgées en leur proposant de tenir 1 000 réunions ou assemblées générales qui, au travers des motions, s'adresseront au Chef de l'Etat en réaffirmant les revendications en matière des ratios de personnels (un professionnel pour un résident) et d'augmentation immédiate des salaires.

Les premières réunions commencent à se tenir, d'autres sont programmées sur tout le territoire. Les motions seront centralisées jusqu'au début du mois de février. Ces réunions constituent un sérieux point d'appui pour préparer et organiser le rapport de force pour obtenir l'ouverture d'une véritable négociation sur les revendications. Une nouvelle rencontre intersyndicale avec l'AD-PA est programmée le mardi 29 janvier à 16 h 30.

En second lieu, toutes les organisations syndicales et l'AD-PA, s'élèvent contre l'annonce de la Ministre de la santé relative à une prime pour les seuls aide-soignants de la Fonction publique hospitalière. Contrairement à ce qu'a déclaré la ministre, aucune organisation syndicale n'a été sollicitée à ce sujet sur quoi que ce soit.

Toujours est-il que les organisations syndicales et l'AD-PA, considèrent que ses propos sont provocateurs. Elles n'accepteront aucune mesure, opposant les personnels entre eux, alors qu'ils subissent tous, quel que soit leur grade ou leur fonction en établissement comme à domicile, le blocage de leur salaire. Elles ne veulent pas de primes, mais elles exigent l'augmentation des salaires et la revalorisation des carrières dans le cadre statutaire ou conventionnel.

Enfin, les 10 organisations syndicales et l'AD-PA s'adressent solennellement au Président de la République, pour qu'enfin il les reçoive et ouvre des négociations sur les revendications, notamment en matière de renforcement des effectifs et d'augmentation des salaires en établissement comme à domicile. Dans le cas contraire, nous n'aurons pas d'autres choix que de décider d'appeler à la grève.

Le 16 janvier 2019

Pour tout contact :

FO services publics-santé : Tél : 01 44 01 06 00
 FNAS FO Tél: 01 40 52 85 80
 CGT santé action sociale : Tél : 01 55 82 87 88
 CGT services publics : Tél : 01 55 82 88 20
 CGT organismes sociaux : Tél : 01 55 82 87 06
 Cfdt santé sociaux : tél : 01 56 41 52 00
 Cfdt Intercos : Tél : 01 56 41 52 52
 SUD santé sociaux : Tél : 01 40 33 85 00
 UNSA santé-sociaux : Tél : 01 45 51 98 29
 CFTC santé sociaux : Tél : 01 42 58 58 89
 CFE CGC santé social : Tél 01 48 78 49 49
 FAFPT : Tel 06 51 88 09 65
 SNUTER -FSU Tél: 01 43 47 53 95
 AD-PA : Tél : 01 55 12 17 29